



Société de gestion des ressources du Bas-Saint-Laurent Inc.
188 rue Lavoie
Rimouski, Québec
G5L 5Z1

CONTRAT DE LOCATION DE PRET À CAMPER

CONDITIONS D'ACCEPTATION :

La location d'une unité d'hébergement implique l'acceptation intégrale des conditions générales telles que décrites dans la présente. Le client devra signer le présent contrat et le remettre à la Société de gestion des ressources du Bas-Saint-Laurent Inc. lors de la prise de possession des clés.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

LE CLIENT DEVRA SE RENDRE AU POSTE D'ACCUEIL CARIBOU POUR PRENDRE POSSESSION DES CLES. Si l'heure d'arrivée est après 19h30, le client devra aviser la Société de gestion des ressources du Bas-Saint-Laurent Inc. au numéro de téléphone suivant : 418 735-2542.

L'heure d'entrée est 16h00 et l'heure de sortie est 13h00. Au départ, le client devra rapporter les clés au poste d'accueil Caribou ou en hiver, les remettre à l'endroit initial.

La Société de gestion des ressources du Bas-Saint-Laurent Inc. gère un territoire multiressource. Le client reconnaît que l'hébergement se situe sur un tel territoire et qu'il peut y avoir des opérations forestières à proximité de la yourte louée.

Étant donné que les chemins sont des chemins de gravier, les routes peuvent être en mauvais états. Peut nécessiter l'usage d'une motoneige en période hivernale. L'ensemble des usagers doivent s'enregistrer en tout temps et payer des frais de circulation si applicable.

OBLIGATION DE LA SOCIÉTÉ :

Elle s'engage à mettre à la disposition du client une yourte propre et sécuritaire.

La Société de gestion des ressources du Bas-Saint-Laurent Inc. détient une assurance responsabilité civile de deux (2) millions. Les assurances ne couvrent pas les clients en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

OBLIGATION DU CLIENT :

La TENTE ne doit sous aucun prétexte héberger un nombre de personnes supérieur à celui indiqué lors de la réservation. Le client aura signalé et payé pour un nombre précis de personnes par nuitée. Les personnes supplémentaires non prévues lors de la réservation, et non payées, pourront le faire à la Société à leur arrivée au poste d'accueil et ce en respectant la capacité d'hébergement de la yourte. Si le nombre de personnes hébergeant sur place dépasse le nombre de personnes réservées et payées, la Société peut rompre le contrat de location (sans remboursement au locataire) et réclamer la somme forfaitaire pour les personnes supplémentaires.

À son arrivée, le client devra prendre connaissance de la liste d'inventaire d'équipement qu'il trouvera sur place. Les meubles et objets mobiliers ne doivent souffrir que de la dépréciation provenant de l'usage normal auquel ils sont destinés. À la fin du séjour, les objets ou meubles manquants ou ayant été mis hors de service, pour cause autre que l'usure normale, devront être payés ou remplacés par le client. À son départ, le client s'engage à signaler tous les bris ou objets manquants sur le formulaire prévu à cet effet (sur la table de cuisine). Cette clause s'applique également aux rideaux, aux tapis et au bâtiment en général.

Il sera retenu le cas échéant :

- ✓ La valeur des objets endommagés.
- ✓ Le prix de lavage ou nettoyage des couvertures, matelas, literie etc., qui auraient été tachés.

Le client s'engage à utiliser les meubles et objets garnissant le bien loué à l'usage auquel ils sont destinés et dans les lieux où ils se trouvent. Il est interdit de les transporter hors des locaux loués ou de les déplacer de leur espace initial.

Le client devra s'abstenir de façon absolue de jeter dans les lavabos, éviers, etc., des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi, il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service.

Le client s'engage à remettre la TENTE dans l'état de propreté qu'il l'aura trouvé (notamment laver la vaisselle).

Le client devra laisser exécuter, dans les lieux, les travaux urgents nécessaires au maintien en état de l'établissement touristique loué et des éléments d'équipement commun.

Il est interdit de fumer à l'intérieur de la TENTE.

Il est permis d'apporter des animaux domestiques. Cependant des frais additionnels seront à la charge du locataire et en respectant les conditions suivantes :

- ✓ Les animaux devront toujours être sous surveillance.
- ✓ Le client s'assure de ramasser tous les excréments de leurs animaux.
- ✓ Les bris occasionnés par l'animal seront à la charge du locataire.

POLITIQUE DE RESERVATION ET ANNULATION :

Un dépôt non remboursable de 50% est exigé afin de confirmer votre réservation. Le solde complet est dû 10 jours avant l'arrivée.

INTERRUPTION DU SEJOUR :

En cas d'interruption du séjour par le client, aucun remboursement ne sera effectué.

ANNULATION :

Les annulations à plus de 48 heures de la date d'entrée entraîneront des frais de 50% du coût de la location. À moins de 48 heures d'avis aucun remboursement.

UTILISATION DES LIEUX :

Le client est tenu de jouir du bien en « bon père de famille » et de s'assurer qu'il en est de même pour tout occupant et ami. Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant la période de location.

URGENCE (24H/7JOURS) : 418 509-3391 DEMANDEZ PETER

ENGAGEMENT DU CLIENT :

J'ai pris connaissance de l'ensemble des conditions de location et je m'engage à les respecter.

Nom :

Adresse :

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

Signature du client

Nom du client (en majuscule)

Date

Tarifs 2024

TENTE (2 personnes max) 1 lit double.

Saison

Été : 120\$/ nuitée, 2 personnes. 20\$/ nuitée par personne supplémentaire. 2 nuitées minimum

Accessoires présents dans la yourte :

Poêle à bois

Réchaud au propane sur meuble.

1 chaudière et pelle à cendre

1 bouteille de propane verte.

1 extincteur

1 allumeur au butane

1 table, 2 chaises

2 chaises de patio extérieur

1 Bouilloire.

1 ensemble de chaudron et une grande poêle.

Ustensiles de cuisine (4 couteaux, 4 fourchettes, 4 couteaux coupants)

4 bols à soupe en plastic

4 assiettes en plastic

4 soucoupes en plastic

4 verres à jus

3 Gros ustensiles de cuisine

1 ouvre boîte

1 horloge murale

1 trousse de premier soin

1 mitaine de four

Tampons à récurer

1 plat à vaisselle

1 vadrouille et chaudière

1 balai et porte poussière

1 lanterne et chandelles.

1 poubelle

1 BBQ extérieur et 20 lbs de propane

1 grattoir à BBQ en bois.

La location comprend :

1 rouleau papier essuie-tout.

2 rouleaux papier hygiénique.

1 rouleau papier aluminium

Bois de chauffage

1 bouteille de savon à vaisselle

1 bouteille de produit nettoyant

1 Lavette/éponge

2 Sacs à poubelle

10 gallons d'eau non potable



Commentaires et suggestions pour améliorer l'expérience de location.

(Insérez le document dans l'enveloppe fournie et laissez sur la table svp)

L'équipe de la Zec Bas-Saint-Laurent vous dit merci. Au plaisir de vous revoir.